




RÉCAPITULATIF ET COÛTS DES MESURES

Ci-dessous, nous nous sommes efforcés d'évaluer le coût financier et énergétique de chaque mesure.

Au niveau du coût financier pour les pouvoirs locaux,

-  ne nécessite pas de dépense financière
-  nécessite peu de dépense financière
-  nécessite une dépense financière importante, voire l'engagement d'une personne

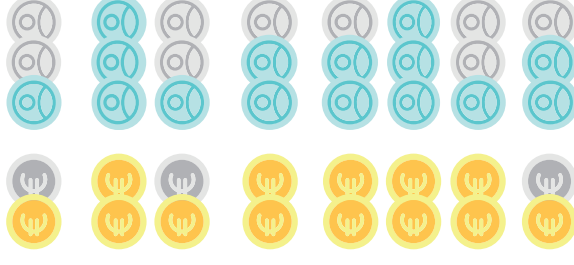
Au niveau du coût énergétique, nous pensons à la mobilisation des ressources humaines des Communes ou de la Province.

-  nécessite peu ou pas de mobilisation de ressources humaines (par exemple : il s'agira de réunir les actuels partenaires de la Ville, d'évaluer des actions déjà en cours, ou de prendre une décision qui fait consensus ou encore d'appliquer concrètement des mesures déjà votées).
-  nécessite une mobilisation moyenne des ressources humaines (par exemple : il s'agira de créer de nouveaux partenariats/réseaux sur du court ou du moyen terme, d'envoyer du personnel en formation ou en séance de sensibilisation, d'organiser des séances d'information à destination d'acteurs locaux,...).
-  nécessite une mobilisation importante de ressources humaines (par exemple : il s'agira de construire des plans d'actions validés par les pouvoirs locaux, de modifier des éléments législatifs, d'implémenter des changements de pratiques professionnelles voire d'engager du personnel).

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES



- Adopter une approche intersectionnelle dans la construction et la mise en place de politiques publiques communales et provinciales
- Rapprocher les services communaux et provinciaux des usagers et des lieux de vie
- Mettre en place une politique de promotion de la diversité au sein des services des administrations communales et provinciale
- Réduire les inégalités sociales numériques à l'échelon communal et provincial, et encourager l'accès aux nouvelles technologies pour tou·te·s
- Offrir un accès aux services publics, peu importe la langue ou la culture d'origine
- Penser la mobilité des personnes et déployer des solutions
- Soutenir les organisations de terrain
- Faire le relais de problématiques communales et provinciales vers d'autres niveaux de pouvoirs concernés, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères et les discriminations raciales

LOGEMENT ET HABITAT SAIN

RECOMMANDATIONS


- Favoriser les initiatives de sensibilisation auprès des associations représentatives du secteur immobilier privé (type IPI).
- Renforcer les contrôles à l'aveugle via les services communaux qui s'occupent de l'accès au logement.
- Porter une attention particulière à la dimension intersectionnelle des discriminations au logement et ce, notamment en augmentant l'offre de logements sociaux adaptés aux familles nombreuses et monoparentales.
- Faire de l'accès à un logement décent pour tous une des priorités.
- Refinancer le secteur du logement public (SLSP mais aussi AIS) et financer l'accompagnement social nécessaire à la concrétisation de cette priorité.
- Améliorer l'accessibilité des logements d'utilité publique aux locataires précarisés tout en assurant une mixité sociale et une viabilité du système.
- Mettre en adéquation l'offre des logements sociaux et la réalité des bénéficiaires (mobilité et accès aux services).
- Uniformiser les critères d'accessibilité aux logements sociaux et y inclure le critère d'allocation sociale, ce qui permet indirectement d'inclure le statut de réfugié et le statut spécifique des MENA (mineurs étrangers non accompagnés). Accorder une attention particulière aux personnes sortant des centres d'accueil ou des ILA pour qu'elles puissent trouver un logement dans les délais requis.


COÛT DE LA MESURE


FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES





- Activer le principe de solidarité entre les bâtiments sociaux ayant bénéficié d'une rénovation énergétique et ceux qui ne sont pas rénovés. Les charges énergétiques représentant un surcoût, le loyer des bâtiments non rénovés peuvent être ajustés jusqu'à ce que les travaux soient effectués.



- Rendre les informations sur le logement plus accessibles aux publics, notamment pour les personnes analphabètes ou non francophones, et/ou dont les références wallonnes en termes de gestion et d'accès au logement ne sont encore que partiellement acquises.



- Renforcer ou initier tout dispositif permettant d'augmenter l'accès au logement (agences immobilières sociales, taxe sur les immeubles inoccupés, capteur logement, reconnaissance de l'habitat alternatif, cellule logement dans les CPAS, etc.).



- Dresser un cadastre des bâtiments communaux non occupés et envisager la possibilité de mise à disposition d'habitats collectifs pour des publics sans abris ou en migration de transit.



- Objectiver la situation des personnes sans-abris étrangères ou d'origine étrangère au vu de la spécificité de leurs situations relevées par la Fondation Roi Baudouin en 20226.



- Développer ou renforcer les dispositifs « housing first ».


- Elargir l'offre de terrains pour l'accueil des Gens du Voyage en province de Namur. Prévoir au minimum 3 autres terrains en plus de celui de Namur et de Sambreville et ce pour des groupes moyens (35 caravanes max.).


- Prévoir, à l'échelle de la province un terrain/an pendant 3 semaines dans une commune différente chaque année.


- Rendre la reconnaissance de l'habitat léger et mobile effective par une procédure de délivrance des permis d'urbanisme plus simple et plus transparente.


- Faciliter et régulariser l'accès à l'eau et à l'électricité des Gens du Voyage.



SANTÉ ET SANTÉ MENTALE

3

RECOMMANDATIONS

- Renforcer, au niveau communal et provincial, l'offre de services de santé mentale spécialisés dans l'accompagnement des personnes étrangères et les visibiliser.
- Développer, sur tout le territoire provincial, des équipes mobiles pluridisciplinaires, sur base, par exemple, du modèle du dispositif mobile de soutien socio-sanitaire aux réfugiés ukrainiens mis en place par la fédération des maisons médicales.
- Organiser des séances d'information à destination des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le fonctionnement des services de santé.
- Renforcer la médiation interculturelle et l'interprétariat pour faciliter l'accès aux services et aux droits fondamentaux.

Recommandations concernant l'Aide Médicale Urgente (AMU)

- Harmoniser les pratiques des CPAS concernant l'AMU sur l'ensemble du territoire provincial.
- Assurer un accès minimal à une information sur les dispositifs d'urgence sociale et médicale (conditions d'accès, personnes de contact, démarches à suivre, soins de santé pris en charge, etc.) dans les CPAS et sur leur site Internet.
- Renforcer les collaborations entre CPAS, acteurs de terrain, maisons médicales et médecins généralistes pour favoriser l'accès à l'AMU.

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES



FORMATIONS, INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ

4.

RECOMMANDATIONS

Favoriser les politiques de diversité :


- En luttant, à chaque échelon de la commune (du service population à la Police, jusqu'aux écoles communales), contre les inégalités de manière à renforcer la diversité dans la société et sur le marché du travail. Par exemple, en organisant des actions de communication, en mettant en place un comité de pilotage sur les actions positives en lien avec la diversité au niveau communal, etc.
- En organisant la promotion de pratiques en faveur de la diversité culturelle dans les services publics et les entreprises privées présentes dans la commune. Exemples : établissement de normes claires des compétences – notamment linguistiques – requises, promouvoir la diversité en entreprise via les ADL, mettre en place des plans de gestion de la diversité, etc.
- Encourager les entreprises locales à adopter des actions positives en faveur de travailleurs issus de la diversité. En effet, au-delà de la sélection des CV, il s'agit également de dépasser les potentiels rejets de candidatures lors de l'étape de l'entretien oral.
- Valoriser les initiatives entrepreneuriales locales des personnes issues des migrations via l'organisation d'événements spécifiques, la mise en relation avec des organismes spécialisés, plus d'informations sur l'accès à l'accompagnement par un Service d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE), etc.





COÛT DE LA MESURE


FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES

- Poursuivre, renforcer et valoriser le recours aux contrats articles 60 et 61 pour les personnes étrangères – quel que soit leur titre de séjour – dans des fonctions en lien avec leurs compétences comme un tremplin vers l'emploi. Proposer le dispositif, qu'il importe le niveau de connaissance du français, tout en permettant de poursuivre l'apprentissage de la langue durant la période couverte par le contrat.



- Objectiver le taux d'emploi/d'engagement aux termes des contrats articles 60 et 61.


- Encourager la mise en place de projets de mentorat, de parrainage, de mise en duo, entre un citoyen belge et un primo-arrivant (en diffusant l'information dans le bulletin communal, en permettant aux travailleurs des Communes et de la Province de devenir mentor, etc.).



- Contribuer à la meilleure articulation possible entre le plan individualisé d'intégration sociale (P.I.S.) et le parcours d'intégration, afin d'éviter les redondances et la multiplication des procédures.



- Faciliter les démarches concernant l'équivalence de diplômes :


 - en prenant en charge les coûts d'introduction des dossiers auprès des services des équivalences des diplômes ;
 - en assurant la gratuité systématique des « copies conformes ».


- Mettre les moyens en œuvre pour permettre aux personnes de suivre des formations et, plus particulièrement, les femmes et les familles monoparentales, notamment en créant une enveloppe budgétaire spécifique gérée par le CPAS et en la faisant connaître :

 - pour prendre en charge les coûts liés aux déplacements ;
 - pour prendre en charge les frais de garde des enfants.


- Développer l'accueil extra-scolaire et des haltes accueil (crèches, accueil temps-libre, stages, etc.) pour les enfants des personnes qui se (re)mettent en emploi ou en formation et soutenir leur mise en œuvre. Veiller à ce que ces initiatives et solutions soient accessibles (places disponibles, coûts).


- Encourager la participation aux modules de formation développés localement et soutenir leur promotion.



LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

RECOMMANDATIONS

- Encourager et soutenir les acteurs à mettre en place des actions/mesures de lutte contre le racisme et la discrimination raciale (notamment via des formations, des sensibilisations, etc.).
- Condamner tout acte de racisme qui survient sur le territoire communal. Affirmer l'engagement du conseil communal et provincial pour une société riche de sa diversité.
- Elaborer des plans de lutte contre le racisme et les discriminations à l'instar des autres niveaux de pouvoirs.
- Offrir aux professionnels de tous les secteurs des outils, théoriques et pratiques, permettant de déconstruire les stéréotypes et préjugés menant à une polarisation et nourrissant les discours de l'extrémisme de droite. Les former à porter une vigilance accrue envers toute forme de discrimination en lien avec les critères protégés dits « raciaux » (prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance, et origine nationale ou ethnique) au sein des services communaux et provinciaux.
- Vérifier le respect de la législation anti-discrimination. Ceci peut passer par la création d'un comité de vigilance au sein de la commune ou de la Province ou encore par l'initiation de campagnes de tests de situation.
- Favoriser l'accès de chacun, peu importe son origine ou son statut, aux activités organisées par les associations sportives et culturelles ainsi qu'aux comités de quartier.







COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES



INTERCULTURALITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

RECOMMANDATIONS

- Promouvoir la richesse de la diversité culturelle présente sur le territoire local en développant des lieux structurels de rencontres interculturelles pour la population et, à défaut de les développer, en soutenir l'organisation au niveau logistique (soutien administratif, mise à disposition de locaux). 
- Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre des motions Communes/Province Hospitalières et réaffirmer l'adhésion de la Commune et de la Province aux intentions mentionnées lors de l'installation de la nouvelle majorité. 
- Développer, au sein de l'administration communale, une fonction de référent interculturel pour encourager et/ou développer l'interculturalité au niveau local. 
- Mentionner explicitement dans les matières sociales suivies par l'échevinat de cohésion sociale, l'intégration des personnes étrangères et la promotion de l'interculturalité. 
- Encourager le travail social au sein des quartiers (la revitalisation des solidarités de proximité, à l'opposé des démarches d'assistantat) à travers un soutien administratif, logistique et/ou financier des actions et des expériences pilotes menées par les organisations de terrain. 
- Adhérer au Centre Régional d'intégration (CAI Namur) composé prioritairement de pouvoirs publics et privés 

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES

ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

RECOMMANDATIONS

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES

- Veiller au bon accueil des personnes étrangères primo-arrivantes dans la commune :
 - en dédiant des permanences spécifiques à l'accompagnement des personnes ne parlant pas français ;
 - en vulgarisant et adaptant le vocabulaire dans les supports et outils de communication des services publics.
- Mettre en place et visibiliser un guichet unique pour informer au sujet des services présents sur la commune.
- Instaurer des dispositifs qui permettent à chaque personne de connaître ses droits et les procédures qui y sont liées, par exemple, organiser des séances d'informations spécifiques, distribuer des brochures reprenant l'ensemble des droits activables, favoriser les triangulations entre les acteurs spécialisés pour offrir une réponse adaptée aux personnes, etc.
- Proposer annuellement aux agents des services population et état civil des formations dédiées aux matières liées aux étrangers (parcours d'intégration, demande de nationalité, statuts de séjour, regroupement familial, législation sur les MENA, etc.).
- Travailler avec les services de police pour faire de la commune un espace de sécurité pour les personnes en séjour irrégulier et instaurer la « carte d'identité » communale (à partir du projet en élaboration de la Ville de Liège) afin de favoriser l'inclusion des personnes sans-papiers.
- Renforcer ou favoriser l'accès à un dispositif d'interprétariat professionnel.



PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

RECOMMANDATIONS

- Créer de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et soutenir celles qui existent afin qu'elles puissent s'agrandir.
- Soutenir les milieux d'accueil qui développent, avec les familles, des projets participatifs de soutien à la santé, à la parentalité, au bien-être et à la gestion de la diversité.
- Encourager la mise en place de dispositifs supplémentaires à l'issue des classes DASPA pour les jeunes qui auraient encore besoin d'un accompagnement spécifique, afin de diminuer les orientations vers l'enseignement professionnel ou spécialisé sur base uniquement de leur (mé)connaissance de la langue d'enseignement, et leur permettre de prendre le temps d'apprendre.
- Offrir aux enfants la gratuité d'accès aux activités extrascolaires proposées par les communes et la Province. A défaut de la gratuité, communiquer sur les aides possibles. Décentraliser les activités proposées de manière à les rapprocher des milieux de vie (surtout pour les territoires ruraux).
- Faire de l'école, un lieu d'apprentissage pour tous :
 - en utilisant les professionnels pour l'apprentissage de leurs élèves allophones et pour valoriser la diversité culturelle au sein de leur classe ;
 - en sensibilisant les enfants à la diversité dès le plus jeune âge, notamment en développant des projets interculturels ;
 - en soutenant financièrement et/ou matériellement l'ouverture de plus de classes DASPA dans le réseau officiel ;

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES



- en développant des cours de français et de soutien scolaire adaptés aux enfants et adolescents primo-ar-rivants, au sein des écoles ou par le biais de financements communaux ;
- en proposant, dans les cantines scolaires des écoles communales et provinciales, des menus qui prennent en compte la multiculturalité ;
- en organisant un meilleur système de communication pour les parents étrangers pour le suivi scolaire des enfants. Par exemple : des supports de communication multilingues, des réunions avec interprètes, un accès facilité au service de médiation interculturelle pour les écoles,...

